NATIONS UNIES

EP

UNEP/GC.26/8

Distr. : générale
14 décembre 2010

Français
Original : anglais

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Vingt-sixième session du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement
Nairobi, 21-24 février 2011
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale : état de l'environnement

Rapport d'activité concernant l'application de la décision 25/8 sur la gestion des déchets

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport vise à donner suite au paragraphe 11 de la décision 25/8 du Conseil d'administration, demandant au Directeur exécutif de présenter un rapport au Conseil d'administration, à sa vingt-sixième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la décision. Le rapport contient une brève compilation des travaux entrepris par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), notamment des exemples de réussite dans le domaine de la gestion des déchets. Un aperçu est donné également des travaux menés par les organisations internationales, les gouvernements et les membres du secteur industriel et commercial, pour permettre aux pays en développement de s'engager activement dans la voie de la gestion intégrée des déchets.

* UNEP/GC.26/1.

I. Mesure suggérée au Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil d'administration,

Rappelant le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial sur le développement durable[1] et les objectifs de développement acceptés à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant aussi sa décision 25/8 du 20 février 2009 relative à la gestion des déchets,

Réaffirmant que la gestion des déchets constitue un défi important, notamment pour les pays en développement, et que les organisations internationales devraient adopter des mesures plus robustes, plus ciblées et plus concertées, pour combler les lacunes dans l'assistance fournie pour soutenir les efforts des pays en développement,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif sur la gestion des déchets[2], ainsi que la nécessité de renforcer davantage l'application de ses recommandations, y compris sur le rôle du Centre international d'écotechnologie**,**

1. *Prie* le Directeur exécutif de continuer d'aider les pays en développement en soutenant les efforts qu'ils déploient pour renforcer le recours à une approche intégrée de la gestion des déchets à l'échelle nationale, comme prévu dans le programme de travail et le budget;

2. *Prie également* le Directeur exécutif d'aider les gouvernements à renforcer l'accès à l'énergie dans les zones rurales, grâce à une conversion des déchets de la biomasse agricole en énergie, comme prévu dans le programme de travail et le budget;

3. *Demande instamment* au Directeur exécutif de réaliser des projets plus intensifs de renforcement des capacités et de démonstration de technologies, en particulier dans les zones urbaines, de façon à promouvoir une approche fondée sur les « 3R » (réduire, réutiliser, recycler) dans les pays en développement;

4. *Prie* le Directeur exécutif de renforcer davantage la coopération avec tous les organismes compétents des Nations Unies, y compris le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et d'autres institutions internationales, afin de faciliter l'application de la présente décision, notamment en faisant une meilleure utilisation du Centre international d'écotechnologie et de ses connaissances et savoir-faire accumulés dans le domaine de la gestion des déchets, et en évitant des doubles emplois éventuels entre les activités;

5. *Prie* le Directeur exécutif d'étendre la portée de ses travaux dans le domaine de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en convertissant les déchets en énergie, au moyen de l'élaboration d'un matériel d'orientation et d'un renforcement des capacités;

6. *Demande* aux gouvernements et aux autres parties prenantes d'appuyer l'initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant la création d'un partenariat mondial sur la gestion des déchets, en apportant des ressources supplémentaires et en jouant un rôle de chef de file au sein des partenariats, dans leurs principaux domaines de compétence relatifs à la gestion des déchets;

7. *Invite* les gouvernements et les organisations compétentes à fournir des ressources supplémentaires pour faciliter l'application de la présente décision;

8. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration, à sa vingt-septième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente décision.

---

[1] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg, *Afrique du Sud, 26 août–4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

[2] UNEP/GC.26/8.

II. Progrès des travaux

A. Introduction

2. Le présent document vise à donner suite au paragraphe 11 de la décision 25/8 du Conseil d'administration du 20 février 2009, demandant au Directeur exécutif de présenter un rapport au Conseil d'administration, à sa vingt-sixième session, sur les progrès accomplis dans l'application de cette décision. L'augmentation rapide de la quantité et de la diversité des déchets solides et des déchets dangereux, due essentiellement à la croissance économique, à l'urbanisation et à l'industrialisation, est de plus en plus préoccupante, tant pour les pouvoirs publics que pour les collectivités locales. Ce phénomène préoccupe tout autant les autorités municipales, dans le cadre de leurs initiatives visant à assurer une gestion efficace et durable des déchets. En dépit des efforts considérables prodigués par de nombreux gouvernements, organisations et organismes nationaux et internationaux, pour tenter d'apporter une solution au problème des déchets, il subsiste toujours des lacunes importantes à combler dans ce domaine.

3. Conformément au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, au Processus de Marrakech, aux travaux du Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources et aux demandes faites par la Commission du développement durable à sa dix-huitième session, le PNUE a, en collaboration avec ses partenaires, intensifié et renforcé ses activités dans le domaine de la gestion des déchets, en mettant l'accent sur l'obtention de résultats concrets aux niveaux national et local et sur une connaissance scientifique des synergies existant entre l'augmentation des ressources et la gestion des déchets, afin de découpler la génération de déchets et leur impact sur l'environnement de la croissance économique, et afin de promouvoir des outils tels que les mécanismes de prévention des déchets, l'approche fondée sur les « 3R » (réduire, réutiliser, recycler) et une production plus propre à l'échelle internationale. Pour impulser la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali, les activités du PNUE ont été axées sur le renforcement des capacités et l'apport d'un soutien en matière d'identification, d'évaluation et d'application des technologies aux niveaux national et local.

4. Le présent rapport suit la structure des paragraphes du dispositif de la décision 25/8 du Conseil d'administration et énonce les différentes mesures qui ont été prises en application de cette décision. Le rapport, qui a été établi en consultation avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations, suggère également des futurs domaines de travail éventuels. Un projet de rapport a été diffusé en vue de recueillir des observations et d'autres informations, y compris, lorsque cela était possible, par le biais de contacts interpersonnels. Pour les besoins du rapport, le secrétariat de la Convention de Bâle, qui est considérée comme un cadre international important pour les déchets dangereux et autres déchets, a fourni plusieurs éléments d'information sur ses activités.

5. Le présent rapport ne couvre pas les activités des organismes de développement bilatéraux, de même qu'il n'aborde pas les activités des organisations non gouvernementales. Les informations fournies se rapportent d'une manière générale aux situations prévalant dans les pays en développement et peuvent ne pas s'appliquer aux pays développés. D'autre part, du fait qu'il existe des systèmes de gestion spécifiques et strictement contrôlés par les États pour la gestion des déchets radioactifs, des déchets présents dans l'espace et des déchets liés aux armes chimiques, ces types de déchets sont également exclus du champ d'application du présent rapport. Dans le cadre de son programme de travail pour 2010-2011 sur les substances nocives et les déchets dangereux, le PNUE coopère avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres organismes pour mettre au point des normes fondamentales pour une gestion adéquate des utilisations des rayonnements à des fins civiles et non énergétiques et la réduction des rejets auxquels elles donnent lieu.

B. Progrès des travaux entrepris en application des paragraphes du dispositif de la décision 25/8

1. Paragraphe 1

6. Au paragraphe 1 de la décision 25/8, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a prié le Directeur exécutif de continuer d'aider les pays en développement en soutenant les efforts qu'ils déploient pour renforcer le recours à une approche intégrée de la gestion des déchets au niveau national, par le biais du programme de travail et du budget.

a) Projets de démonstration

7. Le Centre international d'écotechnologie (CIET) de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE a réalisé des projets de démonstration concernant l'élaboration d'un plan de gestion intégrée des déchets solides dans le nouveau district de Wuxi (Chine), à Pune (Inde), à Maseru

(Lesotho), et à Matale (Sri Lanka). Ces projets ont attiré l'attention d'autres gouvernements et municipalités. Pour répondre à la demande de ces gouvernements, le CIET a réalisé des projets semblables concernant l'élaboration d'un plan de gestion intégrée des déchets solides à Novo Hamburgo (Brésil), à Nairobi (Kenya), et à Bahir Dar (Éthiopie).

8. Les plans de gestion intégrée des déchets solides s'appliquent à toutes les sources de déchets, y compris les déchets municipaux et industriels, et à tous les stades de la chaîne de gestion des déchets, notamment la réduction de la quantité de déchets produits, la séparation de ces déchets en vue d'une réutilisation et d'un recyclage, la collecte et le transport, le tri pour la récupération des matériaux, le traitement et la récupération énergétique, et l'élimination finale. Conformément au Plan stratégique de Bali, l'accent a été mis, lors de la mise en œuvre de chaque activité, sur un renforcement des capacités des municipalités, des collectivités locales, des gouvernements et des partenaires locaux, afin de faciliter la reproduction de ces projets.

9. Bien que limités, les travaux effectués par le CIET ont déjà confirmé la faisabilité d'une gestion intégrée des déchets solides, et ils ont montré l'existence d'importantes opportunités en termes de récupération des ressources et donc de gains économiques et environnementaux. À titre d'exemple, il a été montré qu'à Maseru, où il est estimé que 210 000 tonnes de déchets seront générés chaque année d'ici à 2020, l'application des mesures énoncées dans le plan de gestion intégrée des déchets solides pourrait permettre :

a) D'éviter 40 000 tonnes de déchets, grâce aux mesures de réduction des déchets;

b) De réutiliser (comme aliment pour bétail ou compost) 45 000 tonnes supplémentaires de déchets;

c) De recycler 55 000 tonnes de déchets.

Ainsi, la quantité réelle de déchets devant être mise en décharge sera seulement de 70 000 tonnes, soit 30 % du total des déchets. A l'heure actuelle, le coût de l'élimination dans une décharge est d'environ 6,50 dollars par tonne de déchets; ainsi, la réduction de la quantité de déchets mise en décharge procure un bénéfice économique d'environ 900 000 dollars par an.

10. À Matale, 7 000 tonnes de déchets sont actuellement mises en décharge chaque année. Grâce à l'application des mesures énoncées dans le plan de gestion intégrée des déchets solides, cette quantité pourra être ramenée à environ 4 000 tonnes de déchets mises en décharge par an, le reste des déchets pouvant être recyclés ou récupérés.

11. Si le plan d'établissement de centres de tri communautaires proposé à Pune était appliqué à la moitié des ménages seulement, il permettrait de créer 2 500 emplois de ramasseurs de déchets, procurant à ceux-ci un revenu moyen de 75 dollars par mois. D'autre part, le recyclage de 50 % des déchets secs de la ville (comme le papier, le plastique, le métal, le verre, etc.) permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 000 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an.

12. L'approche intégrée de la gestion des déchets solides élaborée par le CIET permettra aux autorités locales et aux entités avec lesquelles elles travaillent de résoudre les problèmes de gestion des déchets, en considérant ceux-ci comme une ressource et en les reliant aux processus plus larges fondés sur les 3R et aux stratégies d'utilisation efficace des ressources. Des demandes d'assistance ont été adressées au PNUE par les autorités locales de pays très divers, comme l'Éthiopie, le Sri Lanka et la Thaïlande, et d'autres projets ont été réalisés dans ces pays. La mise en œuvre des plans de gestion intégrée des déchets solides peut être renforcée en fournissant des ressources financières supplémentaires aux municipalités. Un tel soutien apporté par les gouvernements, ainsi que par des établissements comme les banques de développement, serait bienvenu.

b) Gestion intégrée des déchets : cadre normatif

13. Les connaissances et l'expérience acquises grâce aux projets réalisés servent à renforcer la fonction normative de ces projets. Des directives à l'intention des responsables politiques et des gestionnaires des déchets ont été élaborées, pour les aider à mettre en place des plans de gestion intégrée des déchets solides. Il s'agit de quatre directives concernant : premièrement, la quantification et la caractérisation des déchets; deuxièmement, l'évaluation du système actuel de gestion des déchets et le recensement des lacunes dans ce système; troisièmement, l'établissement d'objectifs pour la gestion intégrée des déchets solides et l'identification des préoccupations des parties prenantes; quatrièmement, l'élaboration d'un plan de gestion intégrée des déchets solides, accompagné de politiques et technologies adéquates, y compris une stratégie de mise en œuvre et un système de suivi et de retour d'information.

14. Les directives peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site Internet du CIET[3]. En plus de la formation qu'il dispense localement dans le cadre des projets de gestion intégrée des déchets solides, le CIET a commencé également à offrir des programmes de formation régionale. Le premier programme de formation régionale en matière de gestion intégrée des déchets solides en Afrique a eu lieu à Maurice, en mars 2009, et a assuré la formation de 21 participants venant de 12 pays et de 3 fonctionnaires du PNUE. Le deuxième programme de formation régionale en Asie-Pacifique a eu lieu à Osaka (Japon) en octobre 2009, réunissant des participants de 11 pays différents, ainsi que 2 fonctionnaires de l'ONU, tandis que 7 organisations avaient envoyé leurs représentants et fourni des informations sur leurs activités.

15. L'ensemble du matériel de formation concernant la gestion intégrée des déchets solides est disponible sur le site Internet du CIET[4]. Le Centre national de la gestion des déchets solides au sein du Ministère chinois de la protection de l'environnement a demandé au PNUE la permission de traduire ces manuels en chinois et a commencé leur traduction. L'Institut indien A2Z a également demandé au PNUE la permission d'utiliser ces manuels dans son cours de formation et de renforcement des capacités. Le matériel de formation a été utilisé également dans un cours de maîtrise à l'Université de Cape Town, en Afrique du Sud.

2. Paragraphe 2

16. Au paragraphe 2 de la décision 25/8, le Conseil/Forum a prié le Directeur exécutif de soutenir l'application des mesures envisagées dans la Déclaration de Bali sur la gestion des déchets au service de la santé et des moyens de subsistance, dans le cadre du mandat du PNUE et dans la limite des ressources disponibles, comme prévu dans le programme de travail et le budget. Le PNUE a mené plusieurs activités énumérées dans la partie 1 a) ci-dessus (par. 7 à 12) et dans les parties 4 et 5 ci-dessous (par. 28 à 38).

17. Au-delà du PNUE, la question des déchets gagne en importance dans tout le système des Nations Unies, comme l'indiquent les rapports émanant de différentes organisations intergouvernementales citées ci-dessous. L'Organisation des Nations Unies travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les parties prenantes, afin d'élaborer et d'appliquer des politiques et des mesures relatives à la gestion des déchets. Lors de la réunion consacrée à l'application de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, qui s'est tenue à Luanda le 26 novembre 2010, les ministres africains de la santé et de l'environnement ont indiqué que la lutte anti-vectorielle et la gestion des produits chimiques (en particulier les pesticides) et des déchets, notamment les déchets biomédicaux, électroniques et électriques, figureraient parmi leurs plus grandes priorités dans les années à venir.

18. Le 21 mai 2010, à sa soixante-troisième session, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA63.25 sur l'amélioration de la santé grâce à une gestion des déchets écologiquement rationnelle et sans danger. La résolution a accueilli favorablement la Déclaration de Bali sur la gestion des déchets au service de la santé et des moyens de subsistance, a prié instamment les Etats membres d'utiliser les études d'impact sur la santé comme un outil important pour évaluer les aspects de la gestion des déchets relatifs à la santé, et a prié le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé de travailler en collaboration avec le PNUE et avec le secrétariat de la Convention de Bâle pour renforcer l'application de la Déclaration de Bali. L'adoption de cette résolution, ainsi que l'adoption de la décision 25/8 du Conseil d'administration ont été portées à l'attention de toutes les Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, par le Président de la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

19. Un dialogue interactif sur les effets néfastes des mouvements transfrontières et des déversements de produits et déchets toxiques et dangereux sur le bien-être humain a eu lieu lors de la quatorzième session du Conseil des droits de l'homme, le 8 juin 2010. Le but du dialogue était d'examiner l'impact des mouvements transfrontières et des déversements de produits et déchets toxiques et dangereux sur les droits humains, d'examiner les tendances actuelles, ainsi que les bonnes pratiques, les défis à relever et les solutions éventuelles dans ce domaine et d'incorporer une approche fondée sur les droits humains dans les travaux des organisations intergouvernementales concernées.

20. Un groupe de travail thématique sur les déchets solides et dangereux a été créé en 2008, dans le cadre du Forum régional sur l'environnement et la santé couvrant 14 pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie orientale. Ce groupe de travail a été créé pour contribuer à la réalisation des trois objectifs suivants : mettre en place des pratiques de gestion écologiquement rationnelles des déchets solides, établir des priorités en matière de gestion des déchets municipaux et des déchets médicaux, et fournir des

[3] www.unep.or.jp/ietc/SPC/publications.asp.

[4] www.unep.or.jp/ietc/spc/news-oct09.asp.

renseignements utiles. Le groupe de travail a organisé deux réunions à ce jour et mis au point un plan de travail. Il a produit également deux rapports sur les déchets médicaux et sur les déchets municipaux, respectivement, montrant qu'il existe un manque d'initiatives et d'action concertée pour assurer une séparation adéquate des déchets liés aux soins de santé dans les villes de nombreux pays en développement. Bien que la plupart des hôpitaux et dispensaires disposent d'une politique de gestion des déchets liés aux soins de santé, une grande quantité de déchets médicaux et autres déchets hospitaliers est éliminée avec les déchets municipaux, ou brûlée à ciel ouvert.

21. Dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, il est prévu d'élaborer une stratégie destinée à renforcer l'engagement du secteur de la santé, en particulier en matière de gestion des déchets électroniques. Une déclaration sur les substances dangereuses générées pendant le cycle de vie des produits électriques et électroniques a été adoptée par les représentants des pays, lors de la deuxième réunion régionale Asie-Pacifique de l'Approche stratégique, qui s'est tenue à Beijing les 23 et 24 novembre 2009[5].

22. La troisième Conférence internationale de l'OMS sur la santé des enfants et l'environnement, organisée par l'OMS à Busan (République de Corée) du 7 au 10 juin 2010, avait notamment pour thème les déchets et la santé des enfants.

23. L'OMS réalise actuellement un projet de mise à l'essai et de promotion des meilleures techniques et pratiques de réduction des déchets liés aux soins de santé, afin de réduire au minimum voire éliminer les rejets de polluants organiques persistants et de mercure dans l'environnement dans les pays suivants : Argentine, Inde, Lettonie, Liban, Philippines, Sénégal et Viet Nam. La Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, adoptée par les ministres africains de la santé et de l'environnement lors de leur première réunion interministérielle, tenue à Libreville les 28 et 29 août 2008, demande aux pays d'élaborer et de créer des alliances stratégiques dans le domaine de la santé et de l'environnement, comme base pour des plans nationaux d'action conjointe. Plusieurs documents, directives et documents de politique générale ont été établis dans ce but. D'autre part, une initiative mondiale a été lancée pour remplacer les appareils médicaux à base de mercure par des appareils médicaux moins dangereux, abordables et exacts sans mercure.

3. Paragraphe 3

24. Au paragraphe 3 de la décision 25/8, le Conseil/Forum a invité les organisations internationales et les gouvernements, de même que l'industrie et les milieux d'affaires, à fournir des ressources et une assistance technique aux pays en développement, pour instaurer un environnement propice à l'investissement dans le domaine de la gestion des déchets, afin de leur permettre de s'engager activement dans la voie de la gestion intégrée des déchets.

25. La Banque mondiale a financé plusieurs projets relatifs à la gestion des déchets. Selon les informations de la Banque (www.worldbank.org), les prêts accordés à des projets relatifs à la gestion des déchets ont été d'un montant total de 100 millions de dollars en 2008, 32 millions de dollars en 2009, et environ 62 millions de dollars en 2010, pour des projets directement liés à la gestion des déchets. De nombreux projets relatifs à la gestion des déchets ont été intégrés dans des projets plus vastes, notamment dans le domaine du développement municipal, de l'approvisionnement en eau, du développement des villes et du milieu urbain.

26. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mène actuellement plusieurs projets relatifs à la gestion des déchets. Aux Maldives, le PNUD investit actuellement 417 500 dollars dans son secteur de l'environnement et de l'énergie. Au Rwanda, le PNUD soutient un projet consolidé sur la gestion des déchets, d'un montant de 50 000 dollars. Au Lesotho, il travaille avec le conseil municipal de la ville de Maseru sur un projet de partenariat public-privé relatif à la gestion des déchets[6].

27. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) mène actuellement de nombreuses activités de terrain relatives à la gestion des déchets dans la région Asie- Pacifique, en Afrique, en Amérique latine et dans les petits Etats insulaires en développement. À titre d'exemple, ONU-Habitat réalise un projet de gestion intégrée et durable des déchets à Kisumu (Kenya), dans la région du lac Victoria en Afrique, d'un montant de 874 500 dollars. Il réalise aussi un

[5] SAICM/RM/AP.2/2.

[6] http://undp.org.mv/v2/?lid=72 (Maldives); http://www.undp.org.rw/List_of_source_funding_2008.html (Rwanda); www.undp.org.ls/energy/Progress%20Report%203Q_2007.doc (Maseru).

projet à Diwaniya (Iraq), d'un montant de 1,98 million de dollars. Un autre projet est en cours de réalisation dans les bidonvilles de Kibera, à Nairobi, pour un montant de 580 000 dollars[7].

4. Paragraphe 4

28. Au paragraphe 4 de la décision 25/8, le Conseil/Forum a demandé au Directeur exécutif d'intensifier le soutien apporté au renforcement des capacités et à l'appui technique en matière de gestion des déchets, conformément au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et, en outre, de mettre en place des projets de démonstration et des projets pilotes sur la gestion des déchets en coopération avec les acteurs concernés, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans la limite des ressources disponibles, comme prévu dans le programme de travail et le budget.

29. En plus des travaux sur la gestion intégrée des déchets décrits dans la partie 1 ci-dessus, le PNUE a apporté un soutien aux pays en développement pour les aider à gérer des flux de déchets spécifiques. Des travaux ont été effectués dans les domaines suivants : déchets de matériel électrique et électronique et leur gestion; conversion des déchets plastiques en carburant; conversion des déchets de la biomasse agricole en matériaux et énergie utiles. Les progrès réalisés dans ces domaines sont décrits aux paragraphes suivants.

a) Renforcement des capacités et appui technologique

30. Les déchets électriques et électroniques commencent à devenir un problème important, en raison de l'augmentation de leur quantité, de leur valeur économique et des dangers posés par certaines méthodes de récupération et d'élimination dangereuses. Le matériel électrique et les déchets électriques et électroniques ont été identifiés comme une question nouvelle dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, lors de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui s'est tenue à Genève du 11 au 15 mai 2009. Le CIET a préparé deux manuels d'orientation, un sur l'établissement d'inventaires et l'autre sur la gestion des déchets électriques et électroniques[8]. Le Service de la consommation et de la production durables de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE, en partenariat avec l'initiative « Résoudre le problème des e-déchets » (StEP), a mené une étude et établi un rapport intitulé « recycler : des e-déchets aux ressources », qui a été inauguré par le Directeur exécutif du PNUE lors des réunions extraordinaires conjointes des Conférences des Parties aux conventions de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux faisant l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants tenue à Bali (Indonésie) du 22 au 24 février 2010, en même temps que la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

31. Conscient du potentiel des déchets de la biomasse agricole, en tant que source de matériaux et d'énergie et, par conséquent, en tant que ressource essentielle, le CIET a élaboré deux directives concernant leur évaluation. Des travaux ont été menés également pour préparer un recueil des technologies de conversion des déchets de la biomasse agricole en ressources utiles[9]. Un autre flux de déchets, les déchets plastiques, sont une source de préoccupation de plus en plus importante partout dans le monde, notamment dans les pays en développement. Cependant, grâce à l'utilisation de systèmes et technologies appropriés, non seulement le problème des déchets plastiques non recyclables peut être résolu, mais aussi ces déchets peuvent être convertis en carburant. Le Gouvernement japonais finance actuellement un projet de conversion des déchets plastiques en ressource et, pour répondre à ce besoin, le CIET a élaboré des directives sur la quantification et la caractérisation des déchets plastiques[10]. Un recueil des technologies de conversion des déchets plastiques en carburant a été publié également[11], et tous les manuels, directives et recueils susmentionnés ont été utilisés avec succès dans le cadre de projets pertinents.

---

[7] www.unhabitat.org/content.asp?cid=7091&catid=514&typeid=13&subMenuId=0 (KISWAMP); www.unhabitat.org/downloads/docs/7476_49758_CPD%20Iraq-most%20updated9b.pdf (Iraq); www.unhabitat.org/content.asp?cid=3220&catid=206&typeid=13&subMenuId=0 (Kenya).

[8] www.unep.or.jp/Ietc/Publications/spc/EWasteManual_Vol1.pdf; www.unep.or.jp/Ietc/Publications/spc/EWasteManual_Vol2.pdf.

[9] www.unep.or.jp/Ietc/Publications/spc/WasteAgriculturalBiomassEST_Compendium.pdf.

[10] www.unep.or.jp/Ietc/Publications/spc/WastePlasticsEST_AssessmentGuidelines.pdf.

[11] www.unep.or.jp/Ietc/Publications/spc/WastePlasticsEST_Compendium.pdf.

32. Des mesures supplémentaires de renforcement des capacités ont été prises dans ce domaine, comprenant notamment plusieurs ateliers nationaux et régionaux. Parmi les ateliers les plus importants figurent trois ateliers organisés à Osaka (Japon) : un atelier international d'experts pour examiner et diffuser le recueil des technologies de conversion des déchets plastiques en ressource, en juin 2009; un atelier régional pour examiner les progrès accomplis dans le cadre de projets expérimentaux sur les déchets de la biomasse agricole, et pour aider les partenaires à évaluer et sélectionner les technologies adéquates, en mars 2010; un atelier régional de renforcement des capacités pour gérer les déchets électriques et électroniques et pour examiner les défis actuels, en avril 2010. Plusieurs ateliers de formation nationaux et locaux ont été organisés également dans d'autres pays (Cambodge, Inde, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande), conjointement avec des projets technologiques de démonstration.

33. Les manuels sur les déchets électriques et électroniques sont actuellement utilisés sur le terrain. Ils sont cités dans un document d'appel d'offres pour une étude de faisabilité sur la gestion des déchets électroniques, diffusé par le gouvernement du Sultanat d'Oman. Le Centre national pour la gestion des déchets solides au sein du Ministère chinois de la protection de l'environnement traduit actuellement ces manuels en chinois. Les participants à l'atelier régional sur la gestion des déchets électriques et électroniques, organisé en juillet 2010 à Osaka, ont vanté les mérites de ces manuels, et des demandes ont été faites concernant la préparation d'un nouveau manuel sur les systèmes de reprise. Des travaux sur ce troisième manuel sont en cours.

b) Projets pilotes et projets de démonstration

34. Le PNUE a mené plusieurs projets pilotes et de démonstration pour établir un rapport de confiance avec les autorités nationales et locales, et pour leur donner l'occasion d'avoir une expérience sur le terrain. Dans le cadre d'un projet de conversion des déchets plastiques en carburant financé par le Gouvernement japonais, une évaluation des déchets plastiques a été faite dans six villes de différents pays. Des partenariats commerciaux seront établis pour faire la démonstration des technologies liées à ce processus. Le CIET a aussi réalisé un projet de conversion des déchets de la biomasse agricole en ressource dans quatre endroits, à savoir : la municipalité de Madhyapur Thimi (Népal), le district de Sanghar (Pakistan), Cabiao (Philippines) et le district de Monaragala (Sri Lanka). Ce projet a été mené en partenariat avec des institutions locales. Des travaux ont été menés sur la caractérisation et la quantification des déchets de la biomasse agricole, en vue de produire des données de référence, dans le cadre d'ateliers de consultation avec les parties prenantes.

35. Des travaux ont été effectués en vue d'identifier et d'évaluer des technologies adéquates pour la conversion des déchets de la biomasse agricole en énergie et matériaux utiles, en utilisant, entre autres, le recueil des technologies de conversion de ces déchets en ressource. Suite à cela, une assistance a été fournie pour mettre en place des partenariats commerciaux, et des technologies ont d'ores et déjà été installées et mises à l'essai au Népal et au Sri Lanka. Le CIET a également mené à bien un projet relatif à la gestion des déchets électriques et électroniques à Phnom Penh, en partenariat avec le Ministère cambodgien de l'environnement. Dans le cadre de ce projet, le CIET a dressé un inventaire et un plan de gestion de ces déchets, et renforcé les capacités des gouvernements et des autorités locales. En réponse à une demande de la Thaïlande, le CIET a entrepris une activité de renforcement des capacités pour faciliter l'application de la stratégie nationale de gestion des déchets électriques et électroniques.

36. En collaboration avec la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, le PNUE a contribué à la rédaction du chapitre sur les déchets de l'Examen de la performance environnementale de la Bosnie-Herzégovine. Le PNUE participe aussi à un projet financé par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, visant à appuyer 13 municipalités d'Europe orientale dans le domaine de la gestion environnementale. En collaboration avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le PNUE a contribué à la réalisation d'un projet de tourisme rural durable en Serbie, grâce au financement du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En plus des évaluations et des études environnementales, le PNUE s'occupe des questions relatives au renforcement des capacités et à la formation des populations rurales pour une gestion écologiquement durable du tourisme. Le PNUE travaille aussi en collaboration avec le PNUD dans le domaine de la gestion des déchets. Le PNUD a demandé l'aide du PNUE dans le cadre d'un projet sur la gestion des déchets réalisé dans la République de Moldova. De la même façon, le projet du PNUE sur la gestion intégrée des déchets solides au Lesotho a été réalisé avec l'aide du PNUD, qui s'est occupé de l'application de plusieurs modules du projet.

37. Le PNUE et l'ONUDI ont récemment établi un programme conjoint de production plus propre et d'utilisation plus efficace des ressources dans les pays en développement et les pays à économie en transition, afin d'accroître et d'étendre la couverture des services d'appui technique. L'ONUDI a élaboré un programme de soutien aux entrepreneurs responsables, afin d'aider les petites et moyennes entreprises à favoriser le recours à des approches de gestion et des méthodes de fonctionnement fondées sur la responsabilité sociale des entreprises. Le PNUE a mis en place, avec la Société de toxicologie et chimie environnementale (SETAC), une initiative fondée sur le cycle de vie afin de renforcer le consensus mondial sur les méthodes existantes et émergentes pour une approche scientifique du cycle de vie, et pour faciliter l'utilisation de cette approche, en encourageant les décisions basées sur le cycle de vie au sein des entreprises, des gouvernements et du public, en ce qui concerne les ressources naturelles, les matériaux et les produits fondamentaux.

5. Paragraphe 5

38. Au paragraphe 5 de la décision 25/8, le Conseil/Forum a recommandé au Directeur exécutif de proposer de faire de la gestion intégrée des déchets un domaine prioritaire clé de l'initiative « Unis dans l'action » de l'Organisation des Nations Unies; en conséquence, le PNUE a élaboré et mis en œuvre des stratégies et plans d'action pour une gestion intégrée des déchets dans les municipalités des pays en développement. Le PNUE s'emploie actuellement à faire inscrire la gestion intégrée des déchets parmi les domaines prioritaires de l'approche « une seule ONU ». Dans le cadre de cette approche, l'ONUDI a entrepris des activités de renforcement des capacités en matière de gestion des déchets dans plusieurs communautés au Rwanda.

6. Paragraphe 6

39. Au paragraphe 6 de la décision 25/8, le Conseil/Forum a demandé aux gouvernements et autres parties prenantes de renforcer les partenariats publics-privés dans le domaine de la gestion des déchets, afin de fournir aux pays en développement des moyens supplémentaires pour appliquer la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, y compris pour construire les installations et infrastructures nécessaires à la gestion des déchets. Quelques arrangements de partenariat existent déjà. Le Centre régional du PNUD pour la région Asie-Pacifique à Bangkok a établi un partenariat public-privé pour la fourniture de services locaux. Dans le cadre de cet arrangement, des activités de renforcement des capacités en matière de gestion intégrée des déchets solides et des partenariats publics-privés ont été mis en place au Bhoutan et au Népal. D'autres informations sont disponibles à l'adresse : http://regionalcentrebangkok.undp.or.th. Un groupe de travail collaboratif sur la gestion des déchets solides dans les pays à revenus moyens et faibles a été créé pour apporter des améliorations essentielles à l'approche de gestion des déchets solides dans ces pays, en mettant l'accent, en particulier, sur l'amélioration des moyens de subsistance et des conditions de vie des populations pauvres en milieu urbain. D'autres informations sont disponibles à l'adresse : www.cwg.net.

40. Le PNUE a mené des consultations intensives pour lancer un Partenariat mondial sur la gestion des déchets. Plusieurs manifestations parallèles ont eu lieu lors de réunions importantes, telles que : la manifestation spéciale sur la gestion des déchets, lors de la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE /Forum ministériel mondial sur l'environnement à Bali (Indonésie) en février 2010; la manifestation parallèle sur une plateforme mondiale pour la gestion des déchets, lors de la dix-huitième session de la Commission du développement durable à New York, en mai 2010; une manifestation parallèle consacrée au Partenariat mondial sur la gestion des déchets, lors de la septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle à Genève, en mai 2010. D'autre part, deux consultations ont été menées à l'échelle internationale en novembre 2009 et novembre 2010.

41. Le Partenariat mondial sur la gestion des déchets sera un partenariat réunissant des organismes internationaux, des gouvernements et la société civile, y compris des forums intergouvernementaux, publics-privés et non gouvernementaux. Il appuiera l'élaboration et l'application de plans d'action visant à mettre en œuvre une gestion intégrée des déchets solides aux niveaux national et local, et à résoudre les problèmes environnementaux, économiques et de santé publique immédiats provoqués par l'augmentation rapide des déchets. Il appuiera aussi les dialogues de politique générale aux niveaux sous-régional, régional et mondial, afin de partager des données d'expérience et les pratiques. Le Partenariat mondial sur la gestion des déchets facilitera la création de partenariats dans plusieurs domaines, notamment les suivants : la gestion intégrée des déchets solides, les déchets industriels, les déchets dangereux, les déchets liés aux soins de santé, les déchets électriques et électroniques, les déchets de la biomasse agricole, l'application des dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement relatives à la gestion des déchets de mercure, les débris marins et le rôle des 3R dans la gestion des déchets.

42. Les principaux domaines d'intervention du Partenariat mondial sont : les dialogues de politique générale et un cadre de politique générale pour la gestion des déchets; les mécanismes de financement pour la gestion des déchets; les technologies associées à la gestion des déchets; la participation communautaire à la gestion des déchets; la gestion des déchets comme contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; l'éducation environnementale en matière de gestion des déchets; la gestion des déchets pour le développement économique; la gestion des déchets et les changements climatiques.

43. Les organisations internationales et les organisations non gouvernementales ont mené une coopération intensive aux niveaux international et régional. Depuis 2008, le Service substances chimiques de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE travaille en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention de Bâle, afin d'élaborer un projet de directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de mercure. Le Service substances chimiques a aidé cinq pays (le Burkina Faso, le Cambodge, le Chili, le Pakistan et les Philippines) à dresser un inventaire du mercure dans leur pays, en utilisant l'outil mis au point à cet effet, et à mettre en place des plans nationaux de gestion des déchets de mercure. Un atelier final à l'intention de tous les pays participants a été accueilli par l'Université d'Aberdeen, au Royaume-Uni, pour fournir un appui technique au projet. Ces projets pilotes viennent compléter un projet semblable mené en Amérique latine et géré par le secrétariat de la Convention de Bâle. D'autre part, le PNUE a commandé un rapport sur des critères techniques et économiques pour le traitement des résidus contenant du mercure, afin de donner des orientations sur la façon d'évaluer la faisabilité d'un retraitement des déchets miniers contenant du mercure.

44. Plusieurs domaines d'intervention du Partenariat mondial sur le mercure visent à éliminer les produits contenant du mercure et portent sur différents aspects de la gestion des déchets contenant du mercure. Le domaine d'intervention relatif à la gestion des déchets, dirigé par le Gouvernement japonais, vise à ramener au minimum et, si possible, à éliminer totalement les rejets non intentionnels de mercure dans l'atmosphère, l'eau et le sol, dus aux déchets de mercure, en utilisant une approche fondée sur le cycle de vie. L'approche générale du Partenariat vise en partie à renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour qu'ils puissent gérer efficacement les déchets de mercure. Un rapport adressé au Directeur exécutif par le Groupe consultatif du Partenariat mondial sur le mercure du PNUE, portant sur l'ensemble des progrès accomplis pendant la période allant de janvier 2009 à juin 2010, figure dans le document UNEP/GC.26/INF/12.

45. Les Parties à la Convention de Bâle considèrent les partenariats publics-privés comme une priorité pour s'attaquer aux défis et problèmes importants associés à une gestion écologiquement rationnelle des déchets et de leurs mouvements transfrontières. Dans la décision VI/32, adoptée à sa sixième réunion, tenue à Genève du 9 au 13 décembre 2003, la Conférence des Parties à la Convention de Bâle a adopté le Programme de Partenariat de la Convention de Bâle, dans de cadre de son Plan stratégique décennal, convaincue que la participation active et le soutien des organisations industrielles et commerciales et des organisations non gouvernementales sont nécessaires pour atteindre les buts de la Convention. Le Programme de Partenariat a entrepris à ce jour deux initiatives : l'Initiative du Partenariat sur les téléphones portables, et le Partenariat pour une action concernant le matériel informatique.

7. Paragraphe 7

46. Au paragraphe 7 de la décision 25/8, le Conseil/Forum a reconnu qu'il importe d'intensifier la sensibilisation, en vue de changer les mentalités des entités qui produisent des déchets, notamment les industries et les municipalités, ainsi que des consommateurs et du secteur informel, au sujet de l'approche fondée sur les 3R (réduire, réutiliser, recycler), de la gestion écologiquement rationnelle des déchets et, le cas échéant, de la nécessité d'éliminer les déchets dans les Etats où ils ont été produits.

47. Le Gouvernement japonais a joué un rôle de chef de file dans la promotion de l'initiative des 3R, tout particulièrement dans la région Asie-Pacifique. Lors de la réunion des Ministres de l'environnement du G8, qui s'est tenue à Kobe (Japon) en 2008, les ministres se sont entendus sur le plan d'action de Kobe pour les 3R, et ce plan a été approuvé par la suite, lors du Sommet du G8 qui s'est tenu à Toyako (Japon) en 2008.

48. En vertu de ce plan, chaque pays du G8 doit prendre des mesures contribuant à la réalisation de trois objectifs : premièrement, accorder une priorité aux politiques fondées sur les 3R et à l'amélioration de la productivité des ressources; deuxièmement, créer des sociétés fondées sur une gestion rationnelle du cycle des matériaux; troisièmement, engager une collaboration pour renforcer les capacités des pays en développement en matière de réduction, réutilisation et recyclage des

déchets. Plusieurs initiatives ont été menées en vue de promouvoir l'initiative des 3R en Asie, notamment : la création d'un forum régional sur les 3R en Asie; la facilitation des dialogues de politique générale; un soutien apporté à l'élaboration de stratégies nationales relatives aux 3R dans les pays asiatiques, en collaboration avec le PNUE et le Centre des Nations Unies pour le développement régional; un soutien apporté au Forum régional sur l'environnement et la santé, lequel comprend un groupe thématique sur les déchets solides et dangereux; la création de réseaux de recherche et d'un centre d'information et de connaissances, notamment celle d'un centre de connaissances sur les 3R, en partenariat avec la Banque asiatique de développement, le PNUE et l'Institut asiatique de technologie. Plusieurs réunions et ateliers de haut niveau ont été organisés pour sensibiliser les pays à l'application de l'initiative des 3R et assurer leur participation.

49. L'Association internationale des déchets solides met en place actuellement une base de connaissances sur la gestion des déchets. L'Association a lancé un projet sur la mondialisation et la gestion des déchets, ayant pour but de déterminer l'impact de la mondialisation sur la gestion des déchets, y compris dans des domaines comme le marché international du recyclage et le commerce illicite des déchets.

50. Le rapport du PNUE sur l'économie verte comprend un chapitre consacré essentiellement au recyclage des déchets, dans lequel les co-bénéfices macroéconomiques procurés par une gestion améliorée des déchets et les opportunités commerciales qui en découlent ont été recensés.

51. Dans le cadre du Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources, le PNUE a créé un Groupe de travail sur les flux mondiaux de métaux. Les objectifs du Groupe sont d'aider à promouvoir la réutilisation et le recyclage des métaux et la création d'une société internationale fondée sur la gestion rationnelle du cycle des matériaux, au moyen d'études d'évaluation scientifiques et faisant autorité sur les flux mondiaux de métaux. Le Groupe a finalisé deux rapports sur les métaux : l'un sur les stocks de métaux dans la société et l'autre sur le pourcentage de recyclage des métaux.

8. Paragraphe 8

52. Au paragraphe 8 de la décision 25/8, le Conseil/Forum a invité les gouvernements et les organismes compétents à fournir des ressources financières supplémentaires pour faciliter l'application de la présente décision au PNUE et au secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, pour l'aider dans ses programmes et activités.

53. Le Gouvernement japonais fournit la plupart du financement des travaux du PNUE dans le domaine de la gestion des déchets, en versant des contributions au Fonds d'affectation spéciale (destinées au CIET) et en finançant des projets spécifiques. Les contributions qu'il a versées au Fonds d'affectation spéciale au cours des quatre dernières années sont de 1,88 million de dollars par an. De plus, le Gouvernement japonais apporte un soutien au projet de conversion des déchets plastiques en carburant, d'un montant de 1 million de dollars en trois ans. Le CIET a reçu également un soutien financier du Gouvernement norvégien, par le biais des contributions versées au PNUE; ainsi, près de 500 000 dollars ont été consacrés à des projets liés à la gestion des déchets. Le Service consommation et production durables de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE a reçu environ 1 million de dollars au cours des quatre dernières années pour assurer le fonctionnement du Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources, dont une partie a été utilisée pour appuyer les travaux sur les flux mondiaux de métaux.

54. Lors de sa neuvième réunion, tenue à Bali, du 23 au 27 juin 2008, la Conférence des Parties à la Convention de Bâle a décidé qu'un nouveau cadre stratégique décennal pour l'application de la Convention était nécessaire, afin de promouvoir une gestion écologiquement rationnelle des déchets et d'avoir un rôle déterminant en mettant en avant les liens qui existent entre la gestion des déchets, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la santé humaine et les moyens de subsistance. Mise à part l'importance accordée au respect des dispositions sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur gestion écologiquement rationnelle (qui sont les piliers de la Convention), le principe qui sous-tend l'élaboration de ce nouveau cadre stratégique est d'encourager l'utilisation durable des déchets dangereux en tant que ressource, et d'établir des liens entre la gestion des déchets (y compris les déchets dangereux) et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les changements climatiques, l'eau propre et l'assainissement.

55. Un processus consultatif sur les options de financement pour la gestion des produits chimiques et des déchets a été lancé par le Directeur exécutif du PNUE, vu la nécessité de disposer de ressources suffisantes dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets. Le but du processus est d'analyser la situation actuelle en matière de financement de la gestion des produits chimiques et des déchets à l'échelle nationale, y compris le respect par les Parties des obligations qui leur

incombent au titre des accords multilatéraux sur l'environnement ayant trait aux produits chimiques et aux déchets, et de concevoir des propositions stratégiques et synergiques en vue d'apporter des améliorations. Le PNUE a mené une étude préliminaire sur dossier pour déterminer les besoins en financement et en assistance des pays en développement et des pays à économie en transition, ainsi que les meilleurs moyens d'appuyer le respect des dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement ayant trait aux produits chimiques et aux déchets, et le renforcement des capacités, y compris un renforcement institutionnel et une assistance technique, afin de promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au sens large de l'expression. À sa deuxième réunion, le Groupe consultatif a fait des observations sur l'étude préliminaire sur dossier et a prié le PNUE d'y apporter des modifications, afin que l'étude puisse devenir un document de référence constituant la base des futurs examens sur les options en matière de financement de la gestion des produits chimiques et des déchets. Le Groupe a aussi demandé au PNUE d'établir un document sur les options en matière de financement du programme sur les produits chimiques et les déchets, en mettant l'accent sur une description des méthodes avantageuses et une combinaison d'options pour faire avancer ce programme.

56. La mobilisation des ressources est un processus permanent qui comprend le déploiement d'efforts systématiques pour lever des fonds, l'élargissement des réseaux de donateurs, le recensement permanent des priorités changeantes des donateurs, et un soutien apporté aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour qu'ils participent à ce processus. Le secrétariat de la Convention de Bâle a déployé des efforts pour mobiliser des ressources, dans le cadre d'un processus de création de synergies entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm; il a aussi participé au processus consultatif sur le financement de la gestion des produits chimiques et des déchets dirigé par le Directeur exécutif du PNUE, et il a déployé des efforts spécifiques pour examiner les questions relatives aux déchets avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

57. En collaboration avec les Centres régionaux et les Centres de coordination de la Convention de Bâle, le secrétariat contribue à la réalisation des projets qui bénéficient d'un cofinancement du FEM dans le domaine de la gestion écologiquement rationnelle des polychlorobiphényles en Afrique de l'Ouest, dans la région méditerranéenne et en Amérique latine, de même qu'il contribue à l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm en Afrique. Les Centres régionaux et les Centres de coordination de la Convention de Bâle ont été créés pour aider les Parties qui sont des pays en développement ou des pays à économie en transition.

9. Paragraphe 9

58. Au paragraphe 9 de la décision 25/8, le Conseil/Forum a invité les Conférences des Parties à la Convention de Bâle et à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, ONU-Habitat, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, institutions internationales, instances et processus concernés, à envisager de prendre d'autres mesures sur la gestion des déchets, compte tenu des recommandations du Directeur exécutif et des résultats de la coopération avec d'autres organes décrits dans le rapport du Directeur exécutif, et à informer le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Directeur exécutif, des conclusions de leur examen. Les informations qui ont été communiquées par différentes organisations sont résumées ci-après.

59. La Stratégie 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de la Banque asiatique de développement, reconnaît expressément le besoin d'apporter des améliorations au cadre urbain, afin d'améliorer la qualité de la vie et la santé des populations pauvres dans les pays en développement qui en sont membres. Les déchets solides municipaux sont l'un des domaines prioritaires et font partie intégrante des initiatives de la Banque en matière de développement urbain. Dans le cadre de thèmes comme « des villes vivables » et « l'initiative de développement des villes en Asie », la Banque fournit une assistance aux pays membres et à leurs municipalités, pour qu'ils puissent résoudre différents problèmes liés à une urbanisation rapide, y compris en améliorant les systèmes de gestion des déchets solides, en réduisant les déchets urbains, en compostant et en convertissant les déchets en énergie, et en utilisant les gaz de décharge. La Banque asiatique de développement a aussi élargi son financement à plusieurs projets de gestion des déchets réalisés dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre, par le biais du Fonds carbone Asie-Pacifique. Ce Fonds continuera d'exister au-delà de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, par le biais d'une autre initiative de même type : le futur Fonds carbone.

60. La Banque a affecté 2 millions de dollars à une initiative d'assistance technique financée par le Fonds spécial japonais au début de l'année 2010, afin de mettre au point un projet sur la gestion des déchets solides municipaux dans des villes sélectionnées et d'appuyer la recherche appliquée pour recenser et surmonter les obstacles politiques, technologiques et financiers qui s'opposent à l'application de l'approche fondée sur les 3R en matière de gestion des déchets. La Banque soutient

également une initiative en ligne (centre de connaissances sur les 3R), en partenariat avec le PNUE et l'Institut asiatique de technologie à Bangkok.

61. Le secrétariat de la Convention de Bâle coopère actuellement avec de nombreuses organisations internationales et organisations non gouvernementales, aux niveaux international et régional, et notamment : avec le Service substances chimiques de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE, au sujet des déchets de mercure; avec le Partenariat mondial sur la gestion des déchets, lancé par le PNUE, et avec le Groupe PNUE-FEM. Le secrétariat mène régulièrement des consultations et partage des informations avec le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, afin d'assurer une coordination des activités de lutte contre le commerce illicite des déchets, et de favoriser une participation conjointe aux activités qui présentent un intérêt commun. À ce jour, trois projets nationaux ont été financés en Côte d'Ivoire, à Djibouti et à la Trinité-et-Tobago, respectivement. Le secrétariat de la Convention de Bâle a participé activement et coopéré avec l'Organisation maritime internationale (OMI) sur la question du démantèlement des navires, et il a élaboré des directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle de ce processus. D'autre part, le secrétariat a participé aux négociations concernant l'élaboration de la Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires, instrument juridiquement contraignant, sous les auspices de l'OMI. Il a également mis sur pied des activités de renforcement des capacités pour aider les pays qui démantèlent les navires (principalement les pays en développement) à améliorer les normes environnementales, de santé professionnelle et de sécurité applicables à cette industrie. Lorsque cela était possible, des activités de renforcement des capacités ont été menées en collaboration avec d'autres organisations internationales et organismes des Nations Unies, y compris l'OMI et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

62. Les activités du PNUD sont regroupées dans trois domaines : la coordination internationale de la gestion des déchets; la gestion rationnelle des flux de déchets généraux; la gestion rationnelle des flux de déchets dangereux. Le PNUD renforce actuellement sa participation à des initiatives mondiales et régionales, telles que le Partenariat mondial sur la gestion des déchets, le Forum sur les 3R en Asie et les travaux de la Commission du développement durable. La mise en œuvre de ses programmes a été en grande partie déléguée aux Bureaux du PNUD dans les pays. En 2009, 22 Bureaux de pays ont participé à des projets ou activités relatifs aux déchets. La plupart des activités menées au niveau national consistent à apporter un soutien à l'élaboration de politiques générales et à la planification de la gestion des déchets, conjuguées à un renforcement de la réglementation et un renforcement des capacités. Certaines activités comprennent également des partenariats publics-privés et la participation des petites et moyennes entreprises. Des programmes sont actuellement menés sur les flux de déchets dangereux, notamment les déchets contenant des polychlorobiphényles dans plusieurs pays (Argentine, Brésil, Ghana, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Maroc, Mexique, Slovaquie et Uruguay), les déchets liés aux soins de santé (Argentine, Inde, Lettonie, Liban, Philippines, Sénégal et Viet Nam), les déchets d'appareils de grande consommation (Burkina Faso, Brésil, El Salvador, Ghana, Jordanie et Serbie) et les pesticides périmés (Chine, Géorgie, Honduras, Nicaragua et Viet Nam).

63. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement consacre à la gestion des déchets solides une petite mais importante partie du secteur relatif à l'infrastructure municipale et environnementale. La Banque encourage une participation du secteur privé au financement, à la construction, au fonctionnement et à la propriété de toutes les activités liées à la gestion des déchets solides. Lorsque la participation du secteur privé n'est pas réaliste, une coopération technique est offerte aux fournisseurs de services publics de gestion des déchets, en leur apportant des idées et des techniques nouvelles pour les aider à élaborer et réaliser des projets. La Banque s'emploie aussi à appuyer la conception de cadres institutionnels et juridiques efficaces en matière de gestion des déchets, afin d'accroître les possibilités de commercialisation dans ce secteur et de faciliter la préparation d'une série de projets liés à la gestion intégrée des déchets. Les principaux investissements de la Banque concernent les véhicules et le matériel de ramassage ainsi que divers équipements et travaux d'infrastructure pour les décharges. Elle réalise aussi des projets de fermeture ou de mise en conformité des sites de décharge qui ne respectent pas la législation en vigueur.

64. La FAO a développé une expertise importante dans le domaine de la prévention et de l'élimination des stocks de pesticides périmés. Un programme mondial de terrain a permis d'appuyer des activités liées à la gestion des pesticides périmés dans 93 pays. Plusieurs directives techniques, programmes de formation et outils ont été élaborés pour aider les pays à résoudre les problèmes posés par ces pesticides et à assurer une gestion plus efficace des pesticides durant tout leur cycle de vie. À ce jour, la FAO a appuyé plusieurs projets qui ont contribué au retrait et à l'élimination sans danger de 3 665 tonnes de pesticides périmés dans 9 pays, et des opérations sont en cours pour éliminer 6 000 tonnes supplémentaires de pesticides périmés dans 9 pays. Le programme de bioénergie de la FAO considère les résidus agricoles comme source potentielle d'énergie. La quantité de résidus

agricoles et leur contribution à la création de bioénergie a été évaluée en Argentine et au Pérou, en utilisant le modèle d'analyse globale de l'offre et de la demande de combustibles ligneux (WISDOM). La FAO a accueilli l'initiative « élevage, environnement et développement » (LEAD), qui examine plusieurs moyens de résoudre les problèmes associés à l'élevage industriel du bétail. Plusieurs projets ont été réalisés dans le cadre de cette initiative, afin de résoudre les problèmes environnementaux liés à l'élevage intensif de bétail en Chine, au Mexique, en Thaïlande et au Viet Nam.

65. L'Organisation de coopération et du développement économiques (OCDE) effectue depuis de nombreuses années des travaux dans le domaine de la gestion des déchets. Ses principaux domaines de travail sur ce thème sont : la gestion durable des matériaux, la gestion écologiquement rationnelle des déchets, les mouvements transfrontières de déchets, la prévention et la réduction au minimum des déchets, et la gestion des déchets radioactifs. La nouvelle approche de « gestion durable des matériaux » vise la gestion des matériaux pendant tout leur cycle de vie, selon un bon rapport coût-efficacité. En 2007, l'OCDE a publié un manuel d'orientation sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets et, en 2009, un autre manuel sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets récupérables.

66. ONU-Habitat s'occupe de la gestion des déchets solides en milieu urbain. Elle a récemment lancé son troisième rapport mondial sur l'eau et l'assainissement dans les villes du monde, sur le thème : *La gestion des déchets solides dans les villes du monde.*

67. L'ONUDI mène d'importants programmes pertinents pour la gestion des déchets. Le programme ONUDI-PNUE de création de centres nationaux pour une production plus propre a été étendu à 47 pays en développement. Plusieurs projets pilotes et de démonstration sont menés actuellement, notamment : la mise en place d'un institut international de suivi et de gestion des technologies de récupération des ressources en Chine; la mise en œuvre d'activités de location de services chimiques dans plusieurs pays, (Egypte, Fédération de Russie, Maroc, Mexique, Serbie et Sri Lanka); l'utilisation intégrale des déchets de sisal en République-Unie de Tanzanie; des systèmes de gestion de traitement et d'élimination des déchets solides municipaux assortis de normes techniques, en Chine; la collecte et le recyclage des déchets solides en Guinée; la promotion de technologies plus propres en Inde; et le renforcement des capacités de gestion des déchets de certaines communautés au Rwanda. L'ONUDI est aussi très active dans le domaine des polluants organiques persistants. Le PNUE et l'ONUDI ont mis en place conjointement le programme sur la gestion des déchets solides municipaux en Afrique, en élaborant une trousse d'information et de formation à ce sujet. Les informations recueillies dans le cadre d'un projet visant l'élaboration d'une stratégie pour les déchets solides municipaux en Chine ont été utilisées par le Gouvernement chinois pour établir son douzième plan quinquennal pour les déchets solides municipaux et pour le contrôle de la pollution due aux polluants organiques persistants. D'autres projets relatifs aux polluants organiques persistants comprennent : l'élimination écologiquement rationnelle des pesticides qui sont des polluants organiques persistants en Chine; la gestion écologiquement rationnelle des polychlorobiphényles et d'autres polluants organiques persistants en Arménie; l'utilisation des méthodologies relatives aux meilleures techniques disponibles au Viet Nam; et un réseau régional sur les pesticides pour la région Asie-Pacifique.

68. L'Université des Nations Unies (UNU) a créé un Institut pour la durabilité et la paix, dans le but de repenser la durabilité pour y inclure toutes ses composantes, à savoir les changements mondiaux, le développement, la paix et la sécurité. L'unité opérationnelle de l'Institut sur la durabilité des cycles, appelée SCYCLE, mène des recherches sur l'éco-structuration afin de créer des sociétés durables; élabore des partenariats publics-privés interdisciplinaires et multipartites; fournit des services d'éducation, de formation et de renforcement des capacités; facilite et diffuse auprès de l'ONU et ses organismes, ainsi qu'aux gouvernements, aux industries et au public en général, des recommandations fondées sur la science mais applicables dans la pratique. L'UNU dirige l'initiative StEP, qui comprend plus de 48 parties prenantes. Le PNUE est représenté au Comité directeur de l'initiative StEP, constitué de cinq équipes de travail qui contribuent aux principaux travaux de l'initiative. Récemment, l'initiative StEP a publié un rapport sur le recyclage des déchets électriques et électroniques, transformer en ressources. Elle a également créé un groupe de recyclage électronique, pour renforcer les capacités de recherche et la base des connaissances sur les questions relatives à ces déchets. En 2009, l'initiative StEP a lancé avec 28 partenaires un projet visant à parvenir à « zéro déchet » dans certains secteurs industriels.

69. L'OMS s'occupe des questions relatives aux déchets liés aux soins de santé. Elle réalise actuellement un projet de démonstration de quatre ans financé par le FEM, destiné à mettre à l'essai et à promouvoir les meilleures techniques et pratiques de réduction des déchets liés aux soins de santé, afin de réduire au minimum ou éliminer les rejets de polluants organiques persistants et de mercure dans l'environnement dans plusieurs pays (Argentine, Inde, Lettonie, Liban, Philippines, Sénégal et

Viet Nam). L'une des composantes du projet est de développer des technologies abordables de traitement sans incinération des déchets liés aux soins de santé, susceptibles d'être installées et utilisées dans les pays d'Afrique subsaharienne. En tant que membre de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, l'OMS apporte un soutien à 72 pays de l'Alliance pour les aider à élaborer des plans, politiques, réglementations et stratégies de mise en œuvre au niveau national, notamment par le biais d'un renforcement des capacités. La Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, qui a été adoptée en 2008, demande aux pays de créer des alliances stratégiques dans le domaine de la santé et de l'environnement, comme base pour l'élaboration de plans nationaux d'action conjointe. A l'échelle régionale, le renforcement des capacités s'organise autour d'une gestion adéquate des déchets liés aux soins de santé. Plusieurs documents, directives et documents de politique générale ont été établis dans ce domaine et une initiative mondiale a été lancée pour remplacer les appareils médicaux à base de mercure par des appareils médicaux moins dangereux, abordables et exacts. L'OMS a également répondu aux besoins de gestion des déchets liés aux soins de santé dans les pays touchés par des catastrophes naturelles, comme en Haïti ou au Pakistan.

70. La gestion des déchets solides demeure une composante essentielle du soutien général apporté par la Banque mondiale au milieu urbain, comme l'indique sa récente stratégie pour les villes et les autorités locales. Depuis le début de l'année 2008, la Banque mondiale a approuvé 45 projets qui comprennent des éléments relatifs à la gestion des déchets solides, dans 30 pays couvrant six régions géographiques. Le total des contributions financières versées dans le cadre de ces projets s'élève à plus de 2,7 milliards de dollars, dont plus de 674 millions de dollars ont été alloués aux composantes du projet relatives à la gestion des déchets solides. La Banque mondiale élargit et approfondit son assistance dans le domaine de la gestion des déchets solides en introduisant de nouveaux outils, comme : l'octroi de prêts pour faciliter l'élaboration de politiques générales (pour un projet relatif aux déchets solides au Maroc); un financement carbone autonome et totalement intégré pour les efforts déployés en matière de gestion des déchets solides, tels que la récupération des gaz de décharge en Jordanie; des examens techniques effectués par ville, par pays ou à l'échelle mondiale; un soutien ciblé apporté aux ramasseurs de déchets et à l'amélioration des conditions de travail des employés du secteur de la gestion des déchets.

71. La gestion des déchets solides est un secteur en pleine croissance de la Banque mondiale. Ceci reflète le pourcentage important du financement qui est alloué à la gestion des déchets solides dans de nombreux budgets des collectivités locales, la reconnaissance croissante du lien qui existe entre les déchets solides et les émissions de gaz à effet de serre, les aspects intensifs de la gestion des déchets solides (nombre de ces compétences peuvent être transférées à d'autres services municipaux), les conditions de travail déplorables de nombreux ramasseurs de déchets, et le lien direct qui existe entre une mauvaise gestion des déchets solides et les impacts sur la santé humaine et l'environnement. Les déchets solides sont la conséquence la plus immédiate et importante de l'urbanisation. Alors que les villes partout dans le monde accueillent 3 millions nouveaux de résidents chaque semaine, la gestion des déchets solides devient une priorité de plus en plus grande, avec des répercussions locales et mondiales. L'assistance fournie par la Banque mondiale dans le domaine de la gestion des déchets solides continuera de s'accroître, en s'appuyant sur une approche intégrée de la gestion des déchets solides reliée à d'autres services municipaux.

10. Paragraphe 10

72. Au paragraphe 10 de la décision 25/8, le Conseil/Forum a demandé au Directeur exécutif de transmettre son rapport sur la gestion des déchets à la Convention de Bâle et à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, ainsi qu'à ONU-Habitat, au PNUD et à d'autres organismes des Nations Unies, institutions, forums et processus internationaux concernés. Le rapport en question a été transmis à toutes ces entités le 30 avril 2009.

III. Les enseignements tirés de l'expérience et la voie à suivre

73. Quelques enseignements utiles ont été tirés grâce aux activités menées par le PNUE dans le domaine de la gestion des déchets. A titre d'exemple, les gouvernements, en particulier les collectivités locales, manquent souvent de connaissances dans le domaine de la gestion écologiquement rationnelle des déchets et ne connaissent pas le potentiel de récupération des ressources à partir des déchets. Des projets de démonstration comme ceux qui ont été réalisés par le PNUE, ainsi que les rapports d'évaluation établis par le Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources[12], sur des thèmes comme celui des flux mondiaux de déchets, constituent un

12 www.unep.fr/scp/rpanel/.

excellent moyen de montrer les opportunités de développement économique et social qui existent grâce à une gestion durable des déchets – et, au bout du compte, des matériaux – pendant tout leur cycle de vie.

74. Bien qu'un engagement politique annoncé à l'avance et explicite soit essentiel pour assurer une participation sérieuse des partenaires, l'expérience montre qu'il est souvent difficile de susciter un intérêt au niveau national pour des projets menés au niveau local, et que cela limite la possibilité de reproduire des activités au sein d'un pays.

75. La gestion des déchets est un processus multipartite, et la participation active de toutes les parties prenantes au développement d'une gestion durable des déchets et des matériaux est essentielle. Les autorités qui s'occupent de la gestion des déchets connaissent souvent mal le processus de participation des parties prenantes, et l'instauration d'un climat de confiance avec les parties prenantes prend parfois du temps. Le secteur privé a une responsabilité particulière en ce qui concerne la réduction au minimum des déchets pendant tout le cycle de vie des produits qui sont mis sur le marché.

76. L'expérience acquise par le PNUE montre qu'un manque de capacités locales est un facteur important qui limite les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le domaine de la gestion des déchets. Le manque de financement ralentit aussi la réalisation des projets et l'application de leurs résultats. L'impact d'un projet peut être considérablement amélioré si des fonds sont disponibles à l'avance pour appuyer l'application de mesures identifiées dans des projets de démonstration. Enfin, les nouvelles approches comme la gestion intégrée des déchets solides doivent être appuyées dans une perspective à long terme et d'une manière continue, pour s'assurer qu'elles sont bien comprises.

77. Les réunions régionales de mise en œuvre, relatives au cycle actuel de la Commission du développement durable ont mis en exergue les opportunités offertes par la gestion des déchets, notamment en ce qui concerne la récupération des ressources. De nombreux défis ont été recensés également, tels que : la sensibilisation et le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes, pour tous les aspects de la gestion des déchets; le renforcement institutionnel; les projets de démonsration; les directives techniques et les recueils de technologie; la gestion des flux de déchets spécifiques, tels que les déchets électriques et électroniques, les déchets plastiques et les déchets organiques, en mettant l'accent sur la récupération des matériaux et de l'énergie; la formulation et le renforcement des politiques générales et des cadres réglementaires relatifs aux déchets, le renforcement de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux déchets et le commerce illicite des déchets; le transfert et la diffusion des connaissances et technologies, et la coopération régionale pour partager des informations et des bonnes pratiques par exemple. Le rôle important du secteur privé et du secteur informel a aussi été mis en avant.

78. Le PNUE s'est employé à relever les défis susmentionnés. Les travaux effectués par le PNUE comprennent une sensibilisation, un renforcement des capacités, des projets de démonstration, la formulation de politiques générales, l'amélioration de la disponibilité des informations et des technologies et de l'accès à celles-ci, et le développement d'approches innovantes en matière de gestion des déchets, en mettant l'accent sur la récupération des ressources et l'élimination écologiquement rationnelle des déchets résiduels. Les programmes du PNUE relatifs à la gestion des flux de déchets spécifiques (déchets électriques et électroniques, déchets de la biomasse agricole, déchets plastiques) visent à optimiser la récupération des ressources, par le biais des flux de déchets. Des activités parallèles comprennent une aide apportée aux pays pour renforcer l'application des accords multilatéraux relatifs aux déchets, la prévention du commerce illicite au moyen d'une formation des douaniers, et le développement des produits écologiques par le biais de l'initiative fondée sur le cycle de vie, entre autres activités.

79. Le PNUE a mené des consultations intensives pour créer le Partenariat mondial sur la gestion des déchets, lequel vise à promouvoir des partenariats dans le cadre d'activités liées aux déchets, non seulement à l'échelle du système des Nations Unies, mais aussi entre les gouvernements, le secteur privé, les universités et instituts de recherche et les organisations de la société civile. Le Partenariat servira de centre d'échange d'informations sur les meilleures pratiques et les cadres réglementaires; il fournira un renforcement des capacités et une assistance technique; et il encouragera une collaboration étroite avec les organismes de développement bilatéraux et le secteur privé. Au fil du temps, l'accent sera mis sur la gestion des matériaux plutôt que sur celle des déchets, en couvrant tous les stades de la vie d'un produit. Les activités comprendront une facilitation des dialogues de politique générale, et une reproduction et expansion des activités aux niveaux régional et national.

80. Afin de renforcer les futurs travaux sur la gestion des déchets et d'assurer la participation des gouvernements et le soutien des donateurs, il est important de relier la gestion des déchets à d'autres

domaines thématiques jugés plus prioritaires au niveau national. Quelques-uns de ces liens sont décrits ci-dessous :

a) *Lien entre la gestion des déchets et l'accès à l'énergie* : les gouvernements des pays en développement sont confrontés à l'énorme tâche de devoir améliorer la qualité de la vie dans les zones rurales. Une exigence fondamentale pour y parvenir est d'assurer un accès à l'énergie, en particulier l'électricité, dans les zones rurales. D'un autre côté, puisque les pays en développement sont encore essentiellement basés sur une économie agricole, ils génèrent chaque année des quantités très importantes de déchets issus de biomasse agricole. A l'heure actuelle, la plus grande partie de cette biomasse demeure sur les terrains, où elle se décompose naturellement, ou bien elle est brûlée à ciel ouvert. De telles pratiques gaspillent des ressources utiles, et sont aussi à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre inutiles. La mise en place de systèmes décentralisés de conversion des déchets de la biomasse agricole en énergie pourrait permettre de résoudre ces deux problèmes en même temps. D'autre part, puisque ces systèmes sont basés sur des sources d'énergie disponibles localement et renouvelables, ils pourraient aussi assurer la sécurité énergétique nécessaire dans les zones rurales;

b) *Lien entre la gestion des déchets et la gestion de l'eau* : l'une des conséquences les plus connues d'une mauvaise gestion et d'une mauvaise élimination des déchets concerne la contamination des masses d'eau. Il existe de nombreux cas de contamination d'eaux de surface et d'eaux souterraines en raison d'un suintement de polluants provenant de sites de décharge. Une gestion et élimination adéquates permettra d'éviter une telle contamination. D'un autre côté, le traitement des eaux et des eaux usées génère des effluents qui doivent être traités et éliminés de la même façon que les déchets solides. Dès lors, une gestion intégrée des déchets qui traite en même temps du problème de la gestion de l'eau offrira des solutions plus compétitives et plus complètes;

c) *Lien entre la gestion des déchets et les changements climatiques* : il est estimé que les émissions produites par le secteur de la gestion des déchets représentent entre 3 et 5% du total des émissions anthropiques de gaz à effet de serre. La plupart de ces émissions proviennent des décharges, à savoir du méthane produit par la décomposition anaérobique des déchets organiques. Il existe plusieurs moyens efficaces de transformer ce problème en opportunité. Si l'on réussit à faire une collecte séparée et à bien trier les déchets organiques, ceux-ci peuvent être soumis à un processus qui génère du bio-méthane ou du compost ou les deux à la fois, pour produire de l'énergie (le biogaz) et un produit utile (le compost). D'autre part, un tel processus permet d'éviter les émissions de méthane provenant des décharges, puisque les déchets n'ont plus besoin d'être éliminés dans une décharge, et d'allonger ainsi la durée de vie des décharges existantes. L'installation de systèmes de récupération des gaz de décharge peut aider à capturer et à utiliser le méthane. Puisque de nombreux pays en développement utilisent encore des décharges à ciel ouvert comme moyen d'éliminer les déchets, il existe un potentiel énorme de récupération des gaz de ces décharges. Certains projets de ce type ont d'ores et déjà été approuvés au titre du Mécanisme pour un développement propre et ont généré des crédits carbone.

IV. Intensification de la coopération avec d'autres organisations

81. En s'appuyant sur les activités passées et présentes du PNUE, des propositions de coopération plus poussée avec d'autres organisations sont décrites ci-après.

82. Le PNUE, en collaboration avec le secrétariat de la Convention de Bâle, continuera de promouvoir l'accroissement des ressources au moyen d'une récupération, réutilisation et recyclage des déchets, appuyé par des activités de sensibilisation et des stratégies d'application concrètes, en particulier pour les déchets municipaux à l'échelle locale et pour certains flux de matériaux également à l'échelle mondiale. En utilisant des mécanismes existants, tels que le Processus de Marrakech, le PNUE impulsera un renforcement et un élargissement des cadres nationaux de politique générale, afin de passer d'une approche « de fin de chaîne » à une approche de gestion intégrée des ressources, à la lumière des connaissances scientifiques apportées par le Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources.

83. Le PNUE impulsera également à l'échelon local l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et plans d'action pour une gestion intégrée des déchets au niveau des municipalités, tout particulièrement dans les pays en développement. Les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier la Convention de Bâle, la Convention de Stockholm et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, renforceront, dans le cadre de leur mandat respectif et dans la limite des ressources disponibles, leur mise en œuvre des aspects préventifs des accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier au niveau local.

84. Le PNUE a établi un Partenariat mondial sur la gestion des déchets. Il accueillera le secrétariat du Partenariat et facilitera la création de partenariats dans de nombreux domaines thématiques et fonctionnels, qui seront dirigés par les organisations les plus compétentes dans le domaine traité. Le PNUE avait lancé l'idée de créer une plateforme mondiale sur la gestion des déchets lors d'une réunion consultative tenue en décembre 2009; cependant, au cours des consultations et discussions menées ultérieurement avec d'autres parties prenantes, il est devenu évident qu'une plateforme mondiale ferait double-emploi avec les activités menées dans le cadre d'autres initiatives et programmes. En conséquence, un partenariat-cadre a été mis en place, en tant que mécanisme général de coordination pour les initiatives et programmes en cours, et pour combler les lacunes subsistantes en appuyant des activités supplémentaires, tout en renforçant les complémentarités et en évitant les double-emplois.

85. Cette décision a nécessité de modifier la plateforme d'origine, qui n'aurait regroupé qu'un petit nombre de parties prenantes menant les activités en question, et de mettre en place un partenariat mondial sur la gestion des déchets en suivant une approche plus holistique, mettant en avant la coordination et l'utilisation efficiente et efficace des ressources, évitant les double-emplois et répondant aux besoins fondamentaux identifiés par les pays en développement. Les partenaires entreprendraient leurs activités en tant que chefs de file dans leurs domaines d'intervention respectifs, et ils profiteraient des activités, expériences et connaissances acquises par les uns et les autres.

86. Le partenariat a été inauguré lors du deuxième atelier sur les déchets, qui s'est tenu à Osaka les 18 et 19 novembre 2010, comprenant la participation des représentants de gouvernements de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, d'organisations internationales, du secteur privé, d'associations et d'universités. Les participants ont examiné les progrès accomplis depuis les premières consultations menées sur la question à Genève, les 30 novembre et 1er décembre 2009. Les participants ont loué le PNUE pour ses travaux sur les prochaines étapes convenues, notamment la formulation et le lancement d'une plateforme d'information sur la gestion des déchets (http://www.unep.or.jp/Ietc/GPWM/info_platform.html). En application de la décision 25/8, le PNUE a aussi réalisé plusieurs projets sur la gestion intégrée des déchets solides, la conversion des déchets plastiques et des déchets de la biomasse agricole en ressources, la gestion des déchets électriques et électroniques, les déchets et les changements climatiques, et le renforcement des capacités nationales et régionales en élaborant un matériel de formation et des directives. Le partenariat vise à améliorer les activités en cours qui sont menées sur une base sectorielle et qui ne suivent pas une approche globale. Lors de l'inauguration du partenariat, à Osaka, les participants ont décidé que celui-ci devrait être axé sur les domaines prioritaires suivants : la prévention des déchets, les 3R pour la gestion des déchets, les déchets de la biomasse agricole, la gestion intégrée des déchets solides, la gestion des déchets électriques et électroniques et la gestion des déchets dangereux.

87. Le partenariat couvrirait aussi des domaines d'intervention fonctionnels connexes, tels que le renforcement des capacités, la collecte et l'échange d'information, le financement, les politiques générales, les technologies et d'autres domaines encore. Le partenariat ne s'occuperait pas directement des questions relatives aux déchets nucléaires, aux déchets de munitions et aux armes chimiques. Il a été convenu que, puisque le PNUE était en contact avec les organes des conventions relatives aux armes chimiques, il transmettrait toute demande concernant les armes chimiques aux organes de ces conventions.

88. La structure, l'orientation et les directives opérationnelles du partenariat sont dynamiques par nature. Bien que plusieurs consultations aient été menées, de nombreux partenaires et parties prenantes potentiels n'ont pas encore communiqué leurs observations et suggestions. En conséquence, les participants à l'atelier d'Osaka ont suggéré que le partenariat devrait être suffisamment dynamique pour capturer les besoins de tous les partenaires et parties prenantes potentiels au fil du temps, et qu'il se renforcerait en tirant des enseignements de son action. Ainsi, le partenariat pourrait évoluer au cours du temps, ses activités pourraient se poursuivre et, à la lumière des enseignements tirés, des modifications appropriées pourraient être apportées.

89. À la fin de la réunion, les participants ont proposé comme co-présidents l'Éthiopie et l'Inde pour la première année du partenariat (2011). Il a été convenu que des lettres d'invitation seraient envoyées aux gouvernements respectifs et que le PNUE renforcerait sa coopération avec le PNUD, l'ONUDI, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et les Centres régionaux et Centres de coordination de la Convention de Bâle, en vue de lancer des programmes sur le renforcement institutionnel et de renforcement des capacités au niveau national, pour faciliter les travaux sur les aspects politiques, techniques, financiers et sociaux de la gestion des déchets précédant et suivant la production de déchets. L'expérience acquise dans le cadre des projets mis en œuvre dans les pays en développement devrait être incorporée aux activités de renforcement des capacités, renforçant du même coup la fonction normative du partenariat. Le développement et le renforcement

des capacités institutionnelles au niveau local pourraient être effectués par le PNUD, l'ONUDI, le Centre des Nations Unies pour le développement régional, ainsi que les Centres régionaux et les Centres de coordination de la Convention de Bâle.

90. Les liens entre la gestion des déchets et les changements climatiques ont été présentés par le PNUE à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Cancún (Mexique), du 29 novembre au 10 décembre 2010, dans le cadre du lancement de son rapport sur le thème : *Déchets et climat : tendances mondiales et cadre stratégique*[13]. Ce rapport montre le potentiel d'utilisation des émissions autres que les émissions de dioxyde de carbone pour produire de l'énergie, permettant ainsi de compenser l'utilisation des combustibles fossiles. Le PNUE a l'intention d'étendre sa coopération sur la question à l'ensemble des principales parties prenantes, y compris au secteur privé.

13 www.unep.or.jp/download/Waste&ClimateChange.pdf.